

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 18

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rations ne conviennent guère à des banques dont les disponibilités sont forcément aléatoires.

Nos sociétés sont donc caractérisées par ce fait qui les distingue des banques, qu'elles ne travaillent qu'avec leurs propres capitaux (capital-actions et capital-obligations) à l'exclusion, généralement, des capitaux de tiers. Quant à leur mécanisme, il est assez différent, dans les détails, d'une société à l'autre, mais il y a certains organes et certaines fonctions qu'on retrouve dans tous les établissements de ce genre parce qu'ils poursuivent tous des buts semblables, à savoir, entr'autres :

1° La recherche de placements avantageux ;

2° La libération de titres qui pour des raisons d'ordre juridique ou économique ne peuvent être offerts au public ; ainsi au début des applications de l'électricité, les banques n'étaient rien moins qu'assurées du succès de l'électrotechnique et ne voulurent pas risquer leurs capitaux dans des entreprises dont la réussite leur paraissaient très problématique. Aussi, en présence de cette attitude réservée des banquiers, les grandes maisons de construction durent-elles créer, de toutes pièces, pour réaliser leurs projets, des établissements financiers spéciaux auxquels elles donnèrent la forme des sociétés que nous étudions ;

3° Le contrôle de certaines sociétés par actions et l'acquisition de la majorité de leurs titres afin d'obtenir une influence prépondérante dans leur gestion. Par exemple, la société ne financera une entreprise qu'à la condition que l'installation électrique sera fournie par la maison de construction qui a la haute main sur la société finançante. Or, tous les grandes sociétés financières de l'industrie électrique ont été créées chacune pour une grande firme, en quête d'une nouvelle clientèle, et dans le but de s'ouvrir de nouveaux débouchés. C'est là un caractère commun à tous ces établissements, que nous verrons apparaître très nettement dans la suite de cet article.

Des quatre sociétés dont nous allons présenter une brève monographie, trois ont été créées par des maisons de construction étrangères, travaillent avec un capital en grande partie souscrit à l'étranger et exercent leur principale activité hors de notre pays. Si elles ont fixé leur siège en Suisse c'est surtout pour la raison que notre législation réglemente moins étroitement les sociétés que celle de l'Allemagne, par exemple.

Banque pour entreprises électriques ou Electrobanque, à Zurich. Fondée en 1895 par l'*Allgemeine Elektrizitätsgesellschaft*, avec le concours d'un groupe de banques allemandes et suisses, entr'autres, la *Schweizerische Kreditanstalt* à qui a été confiée la direction générale de l'établissement. Aux termes des statuts, l'Electrobanque s'occupe d'affaires financières se rapportant à l'étude, la construction, l'acquisition, l'exploitation, la transformation d'entreprises du domaine de l'électrotechnique, en particulier l'éclairage, les transports de force, la traction électrique et l'électrochimie. Jusqu'à présent, la société a

surtout utilisé ses capitaux à la participation à des entreprises déjà en exploitation et fondées par la A. E. G., selon la méthode de cette firme qui consiste, grâce aux moyens extraordinairement puissants dont elle dispose, à créer pour son propre compte une installation complète quitte à la repasser plus tard à une société financière sur laquelle elle conserve la haute main. Il n'est pas question de faire ici la nomenclature des très nombreuses entreprises et opérations financières auxquelles l'Electrobanque s'est intéressée. Nous renvoyons, pour ces détails, au remarquable ouvrage de M. le Dr Kurt Hafner.¹ Nous avons d'ailleurs résumé, dans le tableau ci-contre les bilans des quatre principales sociétés suisses. Le capital-actions de l'Electrobanque, qui était de 30 millions de francs au début, dont 15 millions non versés, était en 1911 de 60 millions, entièrement versés. Le capital-obligations est de 52 millions environ. C'est un établissement qui jouit d'une prospérité fort enviable. Dès le second exercice il distribuait un dividende de 5 %, puis de 6 % en 1898-99, 7 1/2 % en 1903-04, 9 % en 1905-06 et 10 % de 1907 à 1911. Et qu'on ne croie pas que ce dividende soit le résultat d'une politique financière imprudente. Bien au contraire, l'Electrobanque possède non seulement un fonds apparent de réserve dépassant le 30 % du capital-actions mais encore des réserves secrètes résultant d'une dépréciation volontaire des postes de l'actif. C'est ainsi que les titres en portefeuille sont comptés à leur valeur d'achat malgré la notable plus-value dont beaucoup d'entre eux bénéficient, comme on peut s'en rendre compte par les exemples suivants qui se rapportent à fin décembre 1908.

	Valeur nominale	Cote	
		Berlin	Zurich
A. E. G.	M. 1000	231 %	Fr. 2900
Brown, Boveri & C ^{ie}	Fr. 1250	—	» 2340
Elektrizitätswerk Strassburg .	M. 1000	—	» 2500
Officine Elettriche Genovesi .	Li. 250	—	» 520
Unione Italiana Tramway El. .	» 500	—	» 721
Deutsch.-Ueberseeische E.-G. .	M. 1000	159 %	» 1990
Kraftübertrag. W. Rheinfelden .	» 1000	148 1/2 %	» 1865
Elektrizitätswerk Kubel	Fr. 1000	—	» 1350
Motor, A.-G.	» 510	—	» 640

Schweizerische Gesellschaft für elektrische Industrie, à Bâle. Créée en 1896 par l'*Elektrizitätsgesellschaft Siemens und Halske*, à Berlin, avec un groupe de banques allemandes, autrichiennes et suisses, parmi lesquelles la *Banque commerciale* de Bâle qui assume la direction des affaires. Objet de la société : toutes opérations financières concernant les entreprises de l'électrotechnique, leur exécution, leur acquisition, leur exploitation, leur mise en valeur. Tandis que, comme nous l'avons vu plus haut, l'Electrobanque s'est surtout employée à donner la forme de sociétés ou à fournir des capitaux à des entreprises parachevées par la A. E. G. et, souvent, déjà en exploitation, la Société pour l'industrie électrique a voué son activité à la création, à la mise sur pied et à l'extension d'installations dues à l'initiative de la maison *Siemens* qui se

¹ Die Schweizerischen Finanzierungsgesellschaften für elektrische Unternehmungen. N° 1 de la collection des Schweizerische Wirtschaftsstudien. Zürich. Art. Institut Orell Füssli. Fr. 4.—.

réserve, cela va sans dire, la fourniture de l'équipement électrique.

Le capital de la Société était, en 1910, de 20 millions de francs en actions, dont 10 millions non versés, et 30 millions en obligations. Elle a servi un dividende de 7% de 1906 à 1910. En 1901 et 1902, il n'y a pas eu de dividende distribué, la Société pour l'industrie électrique ayant beaucoup souffert de la crise qui sévit à cette époque et dont l'influence fut rendue plus apparente pour elle par le fait qu'elle imputait à l'actif les titres en portefeuille non pas à leur valeur nominale, comme l'Electrobanque, mais à la valeur du cours moyen de décembre.

« Motor », A.-G. für angewandte Elektrizität, à Baden. Fondée en 1896 par la maison *Brown, Boveri & Cie*, avec le concours de plusieurs banques allemandes et suisses. L'objet de la société, d'après les statuts, est le même que celui des deux établissements précédents, mais la Motor a déployé son activité surtout en Suisse où elle a travaillé dans l'intérêt et sous le contrôle direct de sa fondatrice, la maison Brown, Boveri. Alors que l'Electrobanque et, aussi, quoique dans une proportion moindre, la Société pour l'industrie électrique se sont spécialisées dans la participa-

tion financière à des entreprises déjà lancées, la « Motor » s'est consacrée à la création d'installations qu'elle a non seulement rendues possibles par l'apport de ses capitaux, mais encore qu'elle a construites de toutes pièces, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers. Tous nos lecteurs connaissent les grands travaux qu'elle a exécutés pour l'utilisation des forces hydrauliques à Beznau, à La Löntsch, à la Biaschina, etc. La « Motor » s'est aussi chargée de l'établissement de réseaux de distribution dans plusieurs localités. C'est dire qu'elle ne s'est pas cantonnée dans les opérations de pures finances et qu'elle exécute des travaux techniques pour lesquels elle est d'ailleurs spécialement outillée.

Le capital-actions est (1910) de 20 millions dont 17½ millions versés et le capital-obligations de 15 millions.

Les résultats financiers de la Société sont très satisfaisants : de 1905 à 1909, elle a servi un dividende de 6% (6½% en 1910), d'ailleurs parfaitement justifié, les titres en portefeuille n'étant portés à l'actif que pour leur valeur d'achat qui est presque toujours égale à la valeur nominale. La plupart des sociétés dans lesquelles la « Motor » a

Bilans des Sociétés financières suisses de l'industrie électrique.

Pour l'année de leur fondation et l'exercice 1910-1911 — en milliers de francs.

	Electrobanque		Banque suisse pour l'industrie électrique		Motor		Société Franco-suisse	
	1895-96	1910-11	1896	1910	1896	1910	1898-99	1910
I. ACTIF								
1. Capital actions non versé	15000	—	8000	10000	2400	2500	12500	—
2. Participations en actions	5960	86713	4790	29604	400	20339	4867	36452
3. Hypothèques	—	—	3967	—	—	—		
4. Installations, concessions et affaires à l'étude	—	—	—	—	110	10363		
5. Participations à des syndicats	—	3494	—	3168	—	—		
6. Avances en comptes courants	7390	22292	977	11003	157	10959	967	16418
7. Débiteurs	—	—						
8. Fournitures	—	—	—	—	—	148	—	—
9. Fonds disponibles	12301	19264	—	885	3	1012	7116	1799
10. Pertes de cours non amorties et primes	255	—	124	—	—	—	—	975
11. Immeubles et mobiliers	—	—	—	—	1	165	—	—
12. Compte d'ordre	—	—	—	—	—	—	15	—
	40906	131763	17858	54660	3071	45641	25474	55644
II. PASSIF								
1. Capital actions	30000	60000	10000	20000	3000	20000	25000	25000
2. Capital obligations	8500	52358	7500	30000	—	15000	—	24447
3. Primes remboursement obligations	255	971	—	—	—	—	—	—
4. Intérêts obligations et comptes courants	85	584	125	371	—	244	—	—
5. Dividendes échus	—	3	—	1	—	3	—	5
6. Crédoeurs divers	1801	3866	—	—	34	6455	54	1098
7. Fonds de réserve ordinaire	—	6000	—	885	—	2000	—	854
8. Réserve spéciale	—	15000	—	2200	—	—	—	500
9. Fonds de couverture pour dépréciations	—	—	—	—	—	—	—	2500
10. Fonds pour amortissements	—	—	—	—	—	700	—	—
11. Solde de « profits et pertes »	265	6481	233	1203	37	1239	420	1240
	40906	131763	17858	54660	3071	45641	25474	55644

une participation sont très prospères et ont un bel avenir devant elles. Le fonds de réserve est d'ailleurs largement doté et atteint le 10% environ des participations (voir tableau des bilans).

Société franco-suisse pour l'industrie électrique à Genève. Créée en 1898 par la maison *Schneider & Cie, au Creusot*, avec l'appui de l'Union financière, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Schweiz. Kreditanstalt et du Schweiz. Bankverein. Il est assez difficile de préciser le degré de dépendance où se trouve la Société franco-suisse vis-à-vis du Creusot. Dans un rapport, le Conseil d'administration s'exprime ainsi : « un des traits caractéristiques de notre constitution est précisément l'indépendance où nous avons tenu à nous placer vis-à-vis de tout établissement de constructions ».

Jusqu'à présent, les affaires de la Société n'ont pas été très heureuses et, paraît-il, n'ont pas été conduites d'une façon très habile, ni très prudente. La Franco-suisse a, comme la « Motor », eu surtout une activité créatrice et a fondé coup sur coup de nombreuses entreprises qui ne parviennent que très lentement à fournir le rendement qu'on en escomptait. Cet état de choses s'est traduit par l'absence de tout dividende pendant une longue période. En 1909 et 1910 un dividende de 4 % a été distribué, mais un peu au dépens du fonds de réserve, comme on peut s'en rendre compte par l'examen du bilan.

A côté de ces quatre grands établissements, il existe, en Suisse, plusieurs autres sociétés financières qui se sont spécialisées dans les entreprises électriques, mais elles sont beaucoup moins importantes et d'ailleurs de fondation plus récente; au surplus, plusieurs parmi elles, gravitent dans l'orbite des quatre grandes sociétés que nous venons de passer en revue. Nous nous bornons à citer : la *Société financière italo-suisse*, fondée en 1902, la *Watt A. G.*, fondée en 1905, la *Société financière pour entreprises électriques aux Etats-Unis*, fondée en 1910 et l'*Union ottomane pour entreprises électriques en Orient*, fondée en 1909.

H. D.

Concours pour la construction d'une église catholique, d'une cure et d'une grande salle, à Lausanne, avenue de Rumine.

Rapport du Jury.

Le Jury chargé d'examiner les projets de concours pour la construction d'une église catholique, d'une cure et d'une grande salle, à l'avenue de Rumine, à Lausanne, s'est réuni les 18 et 19 août, sous la présidence de M. l'architecte Henri Meyer, dans la salle d'exposition des Galeries du Commerce.

Il a été pris acte du fait que M. l'abbé Besson, président de la Société catholique de Rumine, organisatrice du concours, a reçu dans les délais voulus 59 projets. Ceux-ci, numérotés dans l'ordre d'exposition, sont les suivants :

1. Tête du Christ, nimbe d'or; 2. Rome; 3. Ave Maria¹; 4. La Foi; 5. L'Angelus¹; 6. Croix; 7. Maria; 8. Foi¹; 9. Pax¹; 10. Ave Maria²; 11. St-Joseph; 12. Et Nune; 13. Mon Repos;

14. St-Pierre; 15. Angelus²; 16. † JHS; 17. Ora et Labora; 18. En Rumine; 19. Croix verte dans cercle vert; 20. Ad Gloriam Dei; 21. Disque gris encerclé; 22. Fiat; 23. Pax²; 24. Lugoves; 25. Fœderis Arca; 26. Monogramme J. H. S. à chablon; 27. Amen; 28. Altare; 29. Foi²; 30. Marthe et Marie; 31. Roma; 32. Hoc Signo; 33. Lux; 34. Juillet 1913; 35. A et O; 36. Assomption; 37. Tête du Christ; 38. Les cloches; 39. Pius X; 40. Plan carré; 41. Magnificat; 42. Ave Maria³; 43. Domus Dei; 44. Trois Tours; 45. Pourquoi pas; 46. Magnificat²; 47. Cristiano; 48. Romane; 49. Ad majorem Dei Gloriam¹; 50. Credo¹; 51. Vivos voco; 52. Credo²; 53. Pierre; 54. Ave Maria⁴; 55. Campanile; 56. Tour centrale; 57. Etoile dans cercle; 58. Alpha et Oméga dans cercle; 59. Rumine².

Ces constatations faites, le Jury a commencé son travail.

Au premier tour, il a éliminé comme ne répondant pas au programme ou tout à fait insuffisants, les n^{os} 15, 16, 20, 36, 44, 45, 46, 54, 56.

Au deuxième tour, le Jury a encore éliminé comme insuffisamment étudiés les n^{os} 6, 7, 10, 11, 12, 13, 22, 23, 27, 29, 30, 31, 33, 37, 42, 43, 47, 48, 53, 55, 57, 59.

En troisième examen ont aussi été éliminés :

3. *Ave Maria*. — Bonnes proportions générales. Bien dans le style roman. Néanmoins façades peu intéressantes. Architecture de la tour monotone. L'escalier d'entrée a le défaut de donner directement sur l'avenue, gênant ainsi la circulation des voitures. La cure, trop isolée, est banale.

4. *La Foi*. — Plan excellent, consciencieusement étudié. Bonnes proportions. Bonne utilisation du terrain. Plan clair. Bel aspect intérieur. Façades trop compliquées; le détail nuirait à l'effet monumental de l'ensemble. Pas dans le style roman désiré.

8. *Foi*¹. — Nef trop étroite. Le déambulatoire pourvu de bancs est une disposition défectueuse. De même l'entrée postérieure derrière le maître-autel. Les façades sont de style, mais monotones.

17. *Ora et Labora*. — L'implantation, avec entrée principale à l'ouest, est mauvaise. Le presbytère est perdu. Le clocher a une bonne silhouette et rappelle ceux du pays.

18. *En Rumine*. — L'architecture rappelle en certaines parties les églises romanes du pays, mais l'étude d'autres parties est insuffisante et peu heureuse.

21. *Disque gris dans cercle*. — Bon plan, solution originale du chœur. Entrée principale monumentale et pratique. Mauvaises proportions de la façade principale. Intérieur bon. Architecture peu en rapport avec l'art local.

28. *Altare*. — Conception étrange, manquant de caractère religieux. Crypte sombre, avec l'escalier mal placé. Plan du transept encombré par un escalier gênant, à proximité du chœur.

34. *Juillet 1913*. — Projet simple en plan et en élévation. Porche d'entrée intéressant. Les proportions de la tour ne sont pas heureuses et les formes étrangères. Bonne étude des accès à l'église, mais la disposition de l'escalier oblige les voitures à s'arrêter à l'avenue. Les accès à la grande salle sont insuffisants.

35. *A et O*. — Architecture trop importée. Plan simple, traité en basilique, monumental.

38. *Les cloches*. — Plan clair, monumental, proportionné à l'importance de l'édifice. Accès à la grande salle spacieuse. Projet roman, bien étudié dans les détails, mais étranger surtout en ce qui concerne la partie au-dessus de l'entrée. Insuffisant comme place. La perspective, bien qu'habillement